

BAREME DES HONORAIRES Century 21 Mercom Transactions

Barème appliqué à la vente de fonds de commerce – cession de parts sociales - cession de droit au bail

<u>VENTES</u>			<u>COMMISSIONS</u>	
0	à	76 000 €	Somme forfaitaire 7 700 € HT	9 240 € TTC
76 001 €	à	534 000 €	10 % HT	12 % TTC
534 001 €	à	763 000 €	9 % HT	10.8 % TTC
+ 763 001 €			8 % HT	9.6 % TTC

Barème appliqué à la vente de murs commerciaux

<u>VENTES</u>			<u>COMMISSIONS</u>	
0	à	76 000 €	Somme forfaitaire 9 240 € TTC	
76 001 €	à	534 000 €	12 % TTC	
534 001 €	à	763 000 €	11 % TTC	
+ 763 001 €			10 % TTC	

Barème appliqué à la location de locaux commerciaux

36 % TTC du loyer annuel

Soit 30 % HT du loyer annuel

.....
Les honoraires peuvent être à la charge du vendeur comme de l'acquéreur.

Dans le cas d'une vente en toute propriété (fonds et murs) une commission unique pourra être appliquée soit sur le fonds soit sur les murs en application du barème honoraires fonds et murs.